INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 10 octobre 2022**

* Les marchés actions européens ont fini en légère baisse une séance de nouveau volatile. L’indice CAC 40 a reculé de 0,45 % à 5 840,55 points tandis que l’EuroStoxx50 a cédé 0,42% à 3 361,35 points. A Wall Street, le Dow Jones reculait de 0,35% et le Nasdaq Composite cédait 1,06% vers 17h30. Ce dernier était lesté par le secteur des semi-conducteurs soumis à de nouvelles restrictions d’exportations vers la Chine aux Etats-Unis.
* Les Bourses ont débuté la séance en net repli, sous la pression de bons chiffres de l'emploi aux Etats-Unis, qui ont fait chuter Wall Street vendredi.
* La dégradation de la situation en Ukraine au cours du week-end a aussi alimenté l'aversion pour le risque. Le pont reliant la Crimée à la Russie a été endommagé samedi par une explosion et en représailles, la Russie a bombardé plusieurs villes ukrainiennes, dont la capitale, Kyiv. En fin de matinée, le président russe a promis une réponse "sévère" de Moscou en cas de nouvelle attaque ukrainienne en "Russie ".
* **La confiance des investisseurs de la zone euro recule plus que prévu.**
* L'indice Sentix de la confiance des investisseurs est tombé à - 38,3 en octobre pour la zone euro, un plus bas depuis mai 2020. Il s'élevait à 31,8 en septembre et était attendu à - 34,7.
* Sur le marché des taux longs, le rendement du 10 ans allemand a progressé de près de 3 points de base à 2,226%.
* A l'instar du rapport de l'emploi aux Etats-Unis de vendredi dernier, le juge de la paix de cette semaine sur les marchés sera l'inflation américaine en septembre, attendue jeudi. Hors les éléments volatils que sont l'énergie et l'alimentation, elle est attendue en hausse de 0,5% après une progression de 0,6% en août. Autant dire qu'un chiffre supérieur provoquera un nouveau recul des Bourses.
* Les cours du blé progressent fortement en raison d’une nouvelle dégradation de la situation en Ukraine ce week-end. Le boisseau (environ 27 kg) de blé grimpe d'environ 4% à 9,16 dollars. La hausse du blé reflètent les inquiétudes des intervenants sur l’extension de l’accord auquel sont parvenus les belligérants, permettant notamment à l’Ukraine d’exporter son blé. Il vient à échéance dans environ un mois.
* L'euro perd 0,54% à 0,9686 dollar, la devise américaine bénéficiant de son statut de valeur refuge. La séance e a été marquée par le regain des tensions militaires en Ukraine.

" Il n'y a pas grand-chose qui puisse empêcher la vigueur du dollar à l'heure actuelle ", prévient Commerzbank.

* Le prix Sveriges Riksbank en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel 2022 a été attribué à Ben S. Bernanke, Douglas W. Diamond, Philip H. Dybvig pour avoir « considérablement amélioré notre compréhension du rôle des banques dans l'économie, en particulier pendant les crises financières ».

Ben S. Bernanke est surtout connu du grand public pour avoir été le président de la Fed du 1er février 2006 au 31 janvier 2014, époque pendant laquelle il a dû gérer la crise financière de 2008.

Avant de prendre la tête de la Fed, " Ben S. Bernanke a analysé la Grande Dépression des années 1930, la pire crise économique de l'histoire moderne. Il a notamment montré comment la ruée vers les banques a été un facteur décisif dans l'ampleur et la durée de la crise ", a rappelé l'Académie royale des sciences de Suède.

Douglas W. Diamond et Philip H. Dybvig ont notamment montré pour le part que les banques étaient vulnérables aux rumeurs concernant leur effondrement imminent. " Si un grand nombre d'épargnants se précipitent simultanément à la banque pour retirer leur argent, la rumeur peut devenir une prophétie auto-réalisatrice :  une ruée vers la banque se produit et la banque s'effondre ".

* La Banque de France a légèrement abaissé sa prévision de croissance pour le troisième trimestre de 0,3% à 0,25%. « Dans un environnement économique marqué par la crise énergétique et les difficultés d’approvisionnement et de recrutement, l’activité continue à résister globalement, mais l’industrie est plus affectée que les autres secteurs », explique-t-elle dans un point de conjoncture de début de mois.

En septembre, l'activité est stable dans l'industrie et progresse dans les services marchands et le bâtiment. En octobre, selon les anticipations des entreprises, l'activité évoluerait peu dans l'industrie et le bâtiment, et progresserait légèrement dans les services.

L'indicateur mensuel d'incertitude de la Banque de France indique une amplification des incertitudes en septembre. La hausse est notable dans le bâtiment, et dans une moindre mesure dans les services. Les chefs d'entreprise mentionnent principalement la hausse du prix de l'énergie comme facteur d'incertitude pour les prochains mois.

**SOCIETES**

* Au chapitre des valeurs, Renault a de nouveau terminé à la deuxième place de l'indice CAC 40 alors que le groupe français discute de l'avenir de l'Alliance avec Nissan. En revanche, Casino a connu une séance difficile après avoir vu sa note de crédit être dégradée d'un cran par S&P Global.
* A la deuxième place du CAC 40, Renault a progressé de 2,41% à 31,42 euros, après avoir annoncé dans un communiqué de presse étudier avec son partenaire japonais Nissan les moyens de renforcer l'Alliance qui les unit. Le groupe réagit aussi indirectement à la publication par le Wall Street Journal d'un article indiquant que "Nissan faisait pression sur son partenaire Renault pour qu'il vende une partie de sa participation dans le constructeur automobile japonais, dans le cadre d'une grande négociation visant à réorganiser l'Alliance." A l'heure actuelle, Renault détient environ 43 % de Nissan.

De son côté, le constructeur japonais souhaite que son partenaire français abaisse sa participation à 15%, ce qui correspondrait à la part - sans droits de vote d'ailleurs - de Nissan dans Renault. Cette initiative répondrait à une "demande de longue date des marchés financiers pour les aider à mieux valoriser le constructeur automobile français" note de son côté Reuters.

Les négociations en cours pour redéfinir le nouveau visage de l'Alliance se cristallisent en particulier autour de la mise en place de la "nouvelle" business unit de Renault dédiée aux véhicules électriques.

Des dirigeants de Nissan, dont le directeur général, Ashwani Gupta, étaient en France à la fin du mois dernier pour discuter de la possibilité pour le constructeur automobile japonais d'investir dans la nouvelle activité de Renault dans le domaine des véhicules électriques, révèle le Wall Street Journal dans son article.

Renault a l'intention de créer deux divisions distinctes pour accompagner la transition vers l'électrique et l'abandon progressif des véhicules à carburant fossile : une serait consacrée aux VE (véhicules électriques) ainsi qu'aux logiciels et une autre détiendrait ses actifs traditionnels (moteurs à combustion et hybrides). "Renault prévoit de détenir au moins 51% de la nouvelle entité chargée des VE, Nissan détenant également une participation, s'il choisit finalement de participer." note le quotidien économique nord-américain.

* L'entreprise de santé française Biocorp (+2,56% à 14 euros) et le groupe pharmaceutique Merck KGaA, basé à Darmstadt en Allemagne, s’associent pour le développement et la distribution mondiale d'une version spécifique de Mallya pour les dispositifs d'administration de médicaments. Les deux sociétés étendent ainsi leur collaboration après un programme déjà en cours. Biocorp percevra des versements pour le développement auxquels viendront s’ajouter les revenus des ventes après lancement, après la validation de plusieurs étapes clés.  
  Les clauses financières du partenariat comprennent des paiements de Merck KGaA jusqu'à 5 millions d'euros pour le développement du produit au cours des trois premières années de la collaboration. Les revenus supplémentaires devraient atteindre 8 millions d'euros au cours des cinq premières années suivant le lancement, en fonction des étapes commerciales et de l'adoption des dispositifs Mallya par les patients de Merck KGaA avec un potentiel de hausse supplémentaire au cours des années suivantes.  
  Mallya est un dispositif intelligent pour stylos injecteurs, qui recueille la dose et l'heure de chaque injection et transfère les informations en temps réel à une application sur smartphone. Il a a été le premier de sa catégorie à recevoir le marquage CE (dispositif médical) et des versions commerciales pour stylos injecteurs d'insuline sont déjà disponibles et distribuées en Europe et dans d'autres pays.

Des accords ont déjà été signés par Biocorp avec Sanofi, Novo Nordisk et Merck KGaA pour développer des versions spécifiques de la technologie dans le domaine de l'insuline et de l'hormone de croissance humaine (HGH).

Biocorp et Merck KGaA vont développer une nouvelle version de Mallya afin d'aider les patients à surveiller leur injection pendant leur traitement. Le dispositif gardera automatiquement la trace des doses injectées grâce à un horodatage et indiquera si le produit est correctement administré, ceci dans le but d'aider les patients à s'auto-injecter et les rassurer.

* Riber a fini stable à 1,62 euro, mais cette évolution est peu pertinente du fait du faible nombre de transactions. Si le spécialiste des équipements pour le secteur des semi-conducteurs a essuyé des pertes sur la première partie de l’année, ses perspectives s’améliorent grâce à la forte progression de son carnet de commandes.

Riber a enregistré une perte nette 1,6 million d'euros, contre 1,8 million au premier semestre 2021. La perte opérationnelle courante s'est en revanche creusée, passant de – 1,9 million d'euros à -2,1 million d'euros.

Dans le même temps, le chiffre d'affaires a reculé de 1% à 9,2 millions d'euros.

En revanche, les prises de nouvelles commandes se sont fortement améliorées au premier semestre. La société a obtenu 4 commandes de systèmes de production et 5 commandes de systèmes de recherche, tout en maintenant sa croissance dans les services et accessoires.

Cette reprise a eu pour effet de renforcer le carnet de commandes qui s'élevait au 30 juin 2022 à 30,6 millions d'euros, en croissance de 76 %. Les commandes de systèmes (23 millions d'euros ; + 119%) comprennent 11 machines et les commandes de services et accessoires (7,6 millions d'euros) sont en croissance de 10%.

* Veolia Environnement lance une offre de rachat sur ses obligations en circulation d'un montant de 650 millions de livres sterling, portant intérêt au taux de 6,125% l'an et arrivant à échéance en octobre 2037 selon les modalités et sous réserve des conditions prévues dans le "tender offer memorandum" en date du 10 octobre 2022. Les titres sont admis à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris. L'objectif de l'offre de rachat pour la société est, entre autres, de gérer pro activement son bilan et son coût de financement.

L'offre de rachat représente aussi pour les porteurs qualifiés l'opportunité de vendre leurs titres. Elle débutera le 10 octobre 2022 et s'achèvera à 16h00 (CEST) le 14 octobre 2022, sous réserve de changements causés par la prolongation, le retrait, la résiliation, la réouverture ou la modification de l'offre de rachat. Les résultats devraient être annoncés le 17 octobre 2022.

* Orpea (-0,25% à 10,15 euros), qui organisera deux conférences investisseurs les 15 et 17 novembre prochains, a désormais une nouvelle équipe de direction aux commandes. Laurent Guillot l'a annoncé ce jour. La nouvelle équipe mise en place sera chargée de la transformation et du pilotage du plan stratégique au service de la reconstruction du groupe. Le 28 septembre, le groupe de maisons de retraite Orpea avait publié des résultats en berne au premier semestre 2022, fortement affectés par des dépréciations d'actifs avec une perte nette de 269 millions d'euros à la clef.

**ANALYSES**

* Un paradoxe à la mode bancaire : ces six dernières années, les établissements ont dû composer avec la faiblesse des taux dans la zone euro, qui a longtemps amputé leurs revenus et nuit à leur rentabilité. Le secteur est parvenu à compenser la faiblesse des taux par des volumes records de prêts, et a développé d'autres sources de revenus (frais, commissions…) décorrélés des taux. Il n'empêche, en coulisse, les banquiers n'en espéraient pas moins la fin des taux bas, pour retrouver de l'oxygène.

Depuis quelques mois, les taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE) sont repartis à la hausse. Et pourtant, le secteur n’a pas retrouvé sa sérénité, et prend désormais bien soin de souligner les risques liés à ce nouveau climat monétaire. Comment expliquer cet apparent revirement ?

Pour le comprendre, un petit flash-back s'impose. Depuis 2016, les banques n'ont pas manqué une occasion de souligner à quel point la politique monétaire ultra-accommodante de la BCE les mettait à mal. Synonyme de taux faibles, voire négatifs, cette politique a conduit les banques à accorder des prêts à des taux particulièrement faibles. Comme un crédit immobilier se rembourse en moyenne au bout de dix ans (au moment de la revente du logement), et qu'il est accordé à taux fixe, cela signifie qu'il dégagera - toutes choses égales, par ailleurs - des revenus d'intérêt plutôt faibles pour de longues années.

Dans le même temps, les excédents de liquidité des établissements, placés au jour le jour auprès de la BCE, ont été frappés ces dernières années d'une rémunération négative allant jusqu'à -0,5 %. Autrement dit, ces dépôts ont été taxés par l'institution de Francfort, une mesure toutefois adoucie par un mécanisme spécifique dit de « tiering ».

Depuis la fin juillet, toutes les cartes sont rebattues : afin de lutter contre l'inflation dans la zone euro, la BCE a dû se résoudre à remonter ses taux directeurs. Parmi bien d'autres effets, cela a déclenché un peu partout dans la zone euro un renchérissement du crédit.

Une « fête », si l'on peut dire, dont sont largement exclues les banques françaises pour le moment. Et cela pour deux raisons : du côté du crédit, on l'a dit, les prêts accordés ces dernières années resteront dans le bilan des banques. Sauf urgence, les emprunteurs n'ont aucune raison de se débarrasser trop vite de ces prêts bon marché, d'autant qu'en France, les prêts sont accordés à une majorité écrasante à taux fixe. Les mensualités ne varient donc pas à la hausse même lorsque le climat de taux se réchauffe. Et le dispositif du taux d'usure, qui définit le taux maximum auquel les banques ont le droit de prêter, freine la hausse des prix, qui reste très progressive.

Deuxième spécialité bien française : l'épargne réglementée, et son sacro-saint Livret A. Depuis le 1er août dernier, sa rémunération est remontée à 2 %. En 2020, le rendement n'était plus que de 0,5 % avant une première remontée à 1 % début 2022.

Dit autrement, en France, lorsque le climat de taux se réchauffe, le passif (c'est-à-dire le coût de leurs ressources financières) se renchérit beaucoup plus rapidement que l'actif (les prêts accordés, générateurs de revenus). Pour ne rien arranger - du point de vue bancaire - le gouvernement veut limiter, en période de forte inflation, les hausses tarifaires des banques. Ces dernières se sont ainsi engagées à limiter les hausses de prix à 2 % au maximum l'an prochain pour les particuliers.

Si ce raisonnement français tient parfaitement la route, il peut se voir opposer plusieurs arguments : tout d'abord, il concerne avant tout… la France. Ailleurs en Europe, le Livret A n'existe pas, et les crédits sont accordés pour partie au moins à taux variable ou avec des formules hybrides ( par exemple en Espagne, en Grande-Bretagne ou en Allemagne). Or, les établissements français sont parmi les plus actives en Europe hors de leurs frontières domestiques. Elles peuvent déjà en partie bénéficier de taux très élevés en dehors de l'Hexagone, voire en dehors de la zone euro (par exemple en Pologne, ou encore en Turquie).

Autre argument, la fin des taux négatifs à la BCE a d'ores et déjà profité aux banques européennes qui ont commencé à déplacer leurs liquidités excédentaires depuis des comptes courants non rémunérés vers la facilité de dépôts de la BCE désormais à 0,75 % (et non plus à -0,5 %). On parle de plus de 1.000 milliards de dépôts ainsi déplacés depuis la remontée des taux.

Autant d'impacts positifs de la remontée des taux qu'il serait difficile de saluer de façon trop explicite pour le secteur. Ce dernier ne veut pas être assimilé - d'un point de vue politique et vis-à-vis de l'opinion publique - aux énergéticiens ou aux transporteurs maritimes : ces secteurs, de façon mécanique, voient leurs résultats bondir en raison de la hausse du prix de l'électricité, ou du carburant, directement répercutée sur les clients. Ce qui alimente au passage un débat européen sur l'existence ou non de superprofits et, sur la pertinence de les taxer.

Les banquiers à l'inverse, ne « profitent » que très indirectement de l'inflation et réfutent l'idée qu'ils bénéficieraient d'une sorte de rente indue. Certes, la hausse des taux a été déclenchée par la BCE pour tenter de juguler la hausse des prix, mais, on l'a vu, cela ne signifie pas que les banques ont pu répercuter cette hausse des prix sur le « prix à la pompe » du crédit, pour poursuivre l'analogie avec l'énergie.

Un autre facteur, moins politique et plus économique peut aussi expliquer ces précautions : l'impact que pourraient avoir demain la crise énergétique et la guerre en Ukraine sur la santé des entreprises. Pour l'heure, le coût du risque reste faible pour les banques, qui selon les cas maintiennent ou renforcent leurs réserves. Mais si ces crises se prolongeaient, de nombreuses dettes pourraient être à restructurer, un exercice plus simple en période de taux faibles.

**L’AGENDA DU 11 octobre 2022**

**8h00 au Royaume-Uni**

Taux de chômage en août